

**COMPTE RENDU**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 avril 2008**

L'an deux mille huit, le dix sept avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRENS, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

**Présents** : M. Michel TERRAL, Maire

M. ANENTO, Mme METGE, M. DELPUECH, M. TERRASSIE, Adjoints.

Mrs GARCIA, PALMA, PUECH, MOSTARDI, DUREL, MANDIRAC, GIRME, RIEUX,  
Mme BODHUIN, Conseillers municipaux.

**Excusés** : M. FABRE qui a donné procuration à M. TERRASSIE.

M. SALVADOR qui a donné procuration à M. TERRAL.

M. VINCELOT qui a donné procuration à Mme METGE.

Mme ITRAC qui a donné procuration à M. DUREL.

M. HERNANDEZ.

**Secrétaire de séance** : Mme BODHUIN Maryline.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la séance précédente lequel est approuvé à l'unanimité.

Il énonce ensuite les questions diverses : - Ordures ménagères Chemin de Combis.  
- Lotissement St Eugène.

**I – COMPTE RENDU COMMISSION INFORMATION DU 9 AVRIL 2008**

M. MOSTARDI fait part à l'Assemblée du compte rendu de la Commission information du 09/04/08.

❖ **Accueil des nouveaux arrivants**

Accueil des nouveaux arrivants prévu vendredi 19 septembre 2008 à 18 h au Centre socio culturel.

Préparation à débuter en juin – juillet. Etablir la liste des personnes à inviter à l'aide des permis de construire, déclarations d'intentions d'aliéner, liste électorale et inscriptions à l'école.

❖ **Dossier ADSL**

Difficulté pour la connexion internet dans certaines zones de la commune.

Pétition d'administrés domiciliés aux Taillades, bruyère de Terrisses...

L'Association E-TERA, par le biais d'ajout d'une antenne relais dans les endroits mal desservis, permettrait à ceux qui voudraient s'y abonner de bénéficier d'un ou deux méga. Inconvénients : abonnement cher 30,90 € + location modem 10 €/mois au total 40,90 €/mois (antenne, modem, et abonnement).

Pose du relais 5 000 €. 50 % DGE et 30 % Conseil Général reste 20 % pour la commune.

Un dossier doit être déposé au plus tôt auprès de l'Association des Maires.

Prendre une délibération au prochain Conseil Municipal.

❖ **Bulletin municipal**

Jusqu'à présent parution annuelle du bulletin. Périodicité souhaitée : trimestrielle.

Pour 2008 prévoir une parution avant juillet et une autre vers décembre – janvier.

Articles : Mot du maire, résultats élections, commissions, activités du Conseil Municipal, travaux, vie associative, résultats sportifs, TED, Pays du Vignoble Gaillacois, adresses utiles, articles de M. Roche...

Présentation : Pas trop de pages.

M. Mostardi contactera Nova Print pour des conseils et modifier la page de garde.

Distribution : Continuer sur le principe de la distribution par les Services Techniques.

Logo : Choix d'un logo au prochain conseil municipal.

*Proposition* : au moment de l'envoi de la facturation assainissement (tout à l'égout) => transmission d'informations sur l'assainissement et l'évolution des prix avec la facture et/ou parution dans le bulletin.

#### ❖ Site internet

Création :

- nom de domaine à déposer,
- référencement,
- contenu du nombre de page, graphisme, couleurs,
- hébergement,
- actualisation (nombre de pages, rubriques),
- formation des utilisateurs,
- maintenance...

M. Mostardi a contacté plusieurs créateurs de sites (dépêche multi média, digital.fr, Aurélien Viar de Brens...).

Sur le plan financier, il faut compter 5 000 € à 6 000 € (construction du site, formation).

Une offre paraît intéressante l'entreprise « *réseau des communes* » : très économique (90 € pour l'installation et 75 €/an). Aidé et financé par le ministère des finances.

Contrainte : Insérer une publicité.

Visite par la commission de quelques sites internet de communes (Cunac, Lautrec, Gaillac...) créés par différentes entreprises. Ces sites donnent un large choix d'informations (Conseil municipal, commissions, présentation du village, tarifs salle des fêtes, adresses utiles avec des liens directs...) et sont très attractifs.

Les sites créés par l'entreprise « *réseau des communes* » sont plus simples avec moins de photos mais paraissent suffisants pour débiter.

M. Mostardi demandera à l'entreprise :

- s'il est possible de faire des copier coller par exemple pour les comptes rendus,
- si le nombre de page par rubrique n'est pas trop limité,
- si l'on peut rajouter des rubriques,
- la durée du contrat...

Prévoir au budget 5 000 € à 6000 €.

#### ❖ Questions diverses

Donner un nom au centre socio culturel et au complexe sportif. Il a été demandé à l'école de Brens de faire des propositions.

Demander également à M. Roche de nous communiquer le nom d'un personnage important ayant participé à l'histoire du village.

#### Panneaux d'informations

L'implantation des panneaux d'info ne devrait-elle pas être revue ? Si un site internet de la commune est mis en place, les panneaux d'informations sont-ils nécessaires ?

Ne pouvons-nous pas demander l'avis de la population par le biais du bulletin municipal ou du site internet ?

La prochaine réunion de la Commission est prévue le mercredi 30 avril 2008 à 21 H.

## **II – BUDGETS COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT 2008**

M. le Maire cède la parole à M. PUECH pour la présentation des propositions budgétaires de la commission Finances du 15 avril 2008.

### **➤ Budget Service Assainissement 2008**

#### **▪ Section Fonctionnement**

Total Dépenses : 413 688,98 €

- dépenses de gestion du service : 35 200
- charges financières : 1 341
- charges exceptionnelles : 182 998  
(dont 182 228 € Subvention Equipement Station Eparation et Poste de refoulement Gaillac)
- dépenses imprévues : 2 709,98
- virement à Section Investissement : 177 000
- amortissement immobilisations : 14 440

Total Recettes : 413 688,98 €

- recettes de gestion du service : 216 770
- amortissement subventions d'investissement : 2 103
- transfert de charges exceptionnelles : 182 228  
(subvention Equipement Station épuration et Poste refoulement Gaillac)
- résultat reporté : 12 587,98

#### **▪ Section Investissement**

Total Dépenses : 462 941,64 €

- Dépenses d'équipement : 271 577,90
  - ⇒ RAR : 133 547,90
  - ⇒ Nouvelles propositions : 138 030
- Remboursement capital dette : 5 032
- Dépenses imprévues : 2 000,74
- Charges à étaler : 182 228  
(subvention Equipement Station épuration et Poste refoulement Gaillac)
- Amortissement Subvention investissement : 2 103

Total Recettes : 462 941,64 €

- Recettes d'équipement : 131 172
  - ⇒ RAR : 50 000 (emprunt)
  - ⇒ Nouvelles propositions : 81 172 (emprunt)
- FCTVA : 4 742
- Réserves : 30 000
- Virement Section Fonctionnement : 177 000
- Amortissement Immobilisations : 14 440
- Résultat reporté : 105 587,64

Le budget du Service Assainissement 2008 est voté à l'unanimité. M.TERRAL invite Mrs TERRASSIE, DELPUECH, ANENTO et RIEUX à faire le point sur l'état des réseaux de Labouyssièrre et Crous del Mouly.

### **➤ Budget principal Commune 2008**

#### **▪ Section Fonctionnement**

Total Dépenses : 1 318 959,73

- Dépenses de gestion courante : 1 259 250
- Charges financières : 4 350
- Dépenses imprévues : 54 437,97
- Virements Section Investissement : 921,76

Total Recettes : 1 318 959,73

- Recettes de gestion courante : 1 178 106
- Travaux en régie : 23 326
- Résultat positif reporté : 117 527,73

▪ **Section Investissement**

Total Dépenses : 1 953 304,36

- Dépenses d'équipement : 1 780 492,51  
⇒ RAR : 1 495 765,77  
⇒ Nouvelles propositions : 284 726,74
- Remboursement Capital dette : 82 722
- Travaux en régie : 23 326
- Résultat négatif reporté : 66 763,85

Total Recettes : 1 953 304,36

- Recettes d'équipement : 1 745 200,60  
⇒ RAR : 1 732 400,60 (dont emprunt : 1 548 184 ; subvention : 184 216,60)  
⇒ Nouvelles propositions : 12 800
- FCTVA : 35 359
- T.L.E : 10 000
- Réserves : 150 000
- Produit de cessions : 11 823
- Virement Section Fonctionnement : 921,76

Le budget principal de la Commune 2008 est voté à l'unanimité.

\* Abri-bus : Mrs DELPUECH et DUREL font part de remarques de parents relatives aux parties masquées de certains abri-bus.

Ce problème sera pris en considération pour la réalisation des nouveaux abri-bus.

\* M. DELPUECH attire l'attention sur l'urgence d'engager une réflexion en matière d'urbanisme sur le devenir de la Commune.

**III – TRAVAUX DE VOIRIE 2008 – SIVOM DU GAILLACOIS**

**Convention de Mandat**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de passer une convention de Mandat avec le SIVOM du Gaillacois pour la réalisation des travaux de voirie 2008 d'un montant prévisionnel de 126 357,81 € TTC, soit :

1) Sesquières	14 540,13 € TTC
2) Lauder	9 603,03 € TTC
3) Lendrevié Haute	11 513,10 € TTC
4) Lagrelle	14 574,07 € TTC
5) Camp Gauzens	2 667,62 € TTC
6) Rue du Forgeron	7 033,12 € TTC
7) Bordures Chemin Crous del Mouly	5 775,85 € TTC
8) Préparation de revêtement (3j)	8 705,71 € TTC
9) Cour Ecole	21 914,02 € TTC
10) Parking Ecole	17 226,32 € TTC

11) Rue des Jardins Complément 2008 12 804,84 € TTC

(TOTAL : 19 489,83 € HT soit 23 309,84 € TTC - commande 2007 : 10 505 € TTC)

➤ TOTAL chemins subventionnables (1+2+3) = 35 656,26 € TTC  
 29 812,93 € HT  
Montant chemins subventionnables retenu (SIVOM) = 21 443,34 € HT soit **25 646,23 € TTC**  
 (Subvention Brens 21 443,34 € X 55% = 11 793,84 €)

Montant chemin non subventionnables = **100 711,58 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel des travaux de voirie 2008
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mandat pour un montant prévisionnel de travaux de 126 357,81 € TTC.

M. DUREL relève un manque d'entretien des chemins notamment pour l'évacuation des eaux de pluie.

M. RIEUX précise :

- que les agents techniques réalisent des saignées pour éviter la dégradation de la voirie.
- que l'enrobé de la cour de l'école élémentaire ne pourra être effectué qu'après l'enlèvement du bungalow.

#### **IV – AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX – ESPACE SOCIO CULTUREL**

##### **1° Espace socio culturel**

##### **Avenant N°2 Marché Lot N°1 VRD Espaces verts**

- Vu l'article 20 du Code des Marchés publics
- Vu le marché conclu avec l'entreprise INNOV TP adjudicataire du lot N° 1 VRD – Espaces verts – opération Construction Espace socio culturel,
- Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- **De CONCLURE** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération sus mentionnée : construction Espace socio culturel.

Lot N° 1 : Voirie Réseaux divers – Espaces verts

Attributaire : Entreprise INNOV TP (Blaye les Mines)

Montant du marché : 213 295,10 € HT soit 255 100,94 € TTC

Avenant n°2 : 6 410,50 € HT soit 7 666,96 € TTC

Objet :

- Plus value de mise en conformité de la fosse septique suivant préconisation du SPANC + 6 410,50 € HT
- Moins value pour bordures collées – 1 465,00 € HT
- Plus value pour enrobé sous bordures + 1 465,00 € HT

Nouveau montant du marché : 219 705,60 € HT soit 262 767,90 € TTC

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

##### **2° Espace socio culturel**

##### **Avenant n°1 Marché Lot N°6 Menuiseries intérieures**

- Vu l'article 20 du Code des Marchés publics
- Vu le marché conclu avec l'entreprise VERDIER Frères adjudicataire du lot N° 6 – Menuiseries intérieures – Opération Construction Espace Socio culturel,
- Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- **De CONCLURE** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération sus mentionnée : Construction Espace socio culturel.

Lot N° 6 : Menuiseries intérieures

Attributaire : Entreprise VERDIER Frères (COUFFOULEUX)

Montant du marché : 42 976 € HT soit 51 399,30 € TTC

Avenant N° 1 : 2 035,00 € HT soit 2 433,86 € TTC

Objet : - Cylindres sur organigramme Vachette V5 sur PP/PG.

- Travaux en plus value concernant la fourniture et la pose d'un câble pour rideau de scène.

Nouveau montant du marché : 45 011 € HT soit 53 833,16 € TTC.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

### **3° Espace socio culturel**

#### **Avenant N°1 Marché Lot N°9 Plomberie-Sanitaire-VMC**

- Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics

- Vu le Marché conclu avec l'entreprise VEYRIES Christian adjudicataire du lot N° 9 – Plomberie-Sanitaires-VMC-Opération Construction Espace Socio culturel,

- Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CONCLURE** l'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération sus mentionnée : Construction Espace socio culturel.

Lot N°9 : Plomberie-Sanitaire-VMC

Attributaire : Entreprise VEYRIES Christian (Brens)

Montant du marché : 19 984 € HT soit 23 900,86 € TTC

Avenant N° 1 : - 1825 € HT soit - 2 182,70 € TTC

Objet : Travaux en moins value concernant la protection incendie supprimée. (Commande directe par la Mairie).

Nouveau montant du marché : 18 159 € HT soit 21 718,16 € TTC.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour exécution.

## **V – FOURNITURE PRESTATION HAUT DEBIT**

### **1) Passation d'un marché de fourniture de prestation Haut débit sur le territoire de la Commune**

L'accès Internet haut débit est aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité. En effet, l'augmentation de la taille des fichiers à échanger et les nouveaux usages rendent obsolète la connexion à Internet par modem, telle qu'elle se pratiquait, il y a peu de temps encore.

Par ailleurs, il est important que les membres du conseil ainsi que certains personnels de la collectivité, puissent également accéder à ce service à partir de leur domicile ou de certains espaces publics.

Or, le territoire de notre commune ne bénéficie pas de l'accès ADSL permettant un débit de connexion suffisant pour les usages précités.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer en vue de la passation d'un marché de fourniture de prestation haut débit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à passer un marché de services en la forme adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- **Et à SIGNER** tous les documents afférents au dit marché.

### **2) Demandes de subventions – Couverture Haut débit des zones blanches ADSL de la Commune :**

- **auprès de l'ETAT au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2°part**

- **auprès du Conseil Général du Tarn**

- **auprès du Conseil Régional**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que l'accès Internet Haut débit est aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité. Or, plusieurs zones blanches ont été répertoriées sur le territoire communal.

M. le Maire présente à l'Assemblée une offre de fourniture de services de communication électroniques d'un montant de 5 000 € HT soit 5 980 € TTC pour la couverture de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de solliciter :

- une participation de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2°part au taux de 50%

- une subvention auprès du Conseil Général au taux de 20%
- une subvention auprès du Conseil Régional au taux de 10% sur le montant du projet estimé à 5 000 € HT (5 980 € TTC).

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

⇒ ETAT (DGE 2°part) 5 000 X 50 %	=	2 500
⇒ Conseil Général 5 000 X 20 %	=	1 000
⇒ Conseil Régional 5 000 X 10 %	=	500
Part communale	=	1 980 € TTC
(dont récupération FCTVA 925,82 € en 2010)		
(5 980 € X 15,482%)		

## **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU TARN AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **Extension de l'école primaire de Brens (Site Maternelle)**

**(Annule et remplace la délibération du 31/01/08)**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les montants des différentes subventions attribuées pour l'extension de l'école primaire (site maternelle).

**Montant de l'opération (non compris mobilier)**

**105 740.00 € H.T. soit 126 465.00 € TTC.**

#### ➤ **Financement acquis :**

- DGE	(62 873.71 X 35%)	22 005.80 €
- Subvention Régionale		5 700.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux de 35,59% pour le projet susvisé d'un montant de 105 740.00 € H.T. soit 126 465.00 € T.T.C soit une subvention de 37 632,87 €.

Le Conseil Municipal s'engage vis-à-vis du Département :

- à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée.
- à ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le département.
- à commencer l'exécution dans un délai maximum d'un an suivant la date de décision sous peine de suppression de droit de la dite subvention.
- à inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention départementale, les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet.
- à informer le Département de l'attribution de toutes les subventions pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière.

En ce cas, lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement programme, la collectivité attributaire s'engage à renoncer à un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Département.

## **VII – DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJETS D'INVESTISSEMENTS**

### **ASSAINISSEMENT 2008**

#### 1° **Extension Réseau Assainissement**

##### **Chemin de Douzil et Chemin de Bénague**

##### **Demandes de subventions au Conseil Général et à l'Agence Adour Garonne**

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet d'extension du réseau d'assainissement Chemin de Douzil et Chemin de Bénague sur une longueur de 287,50 m avec 14 branchements particuliers.

➤ Le montant des travaux est de 65 135 € HT soit 77 901 € TTC.

➤ Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre estimé à 10% du montant des travaux est de 6 513 € HT soit 7 790 € TTC.

Soit un projet global de 71 648 € HT soit 85 691 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** ce projet pour un montant global de 71 648 € HT soit 85 691 € TTC.

- **SOLLICITE** du Département l'octroi d'une subvention au titre du programme globalisé Assainissement au taux de 25% sur le montant HT du projet susvisé.
- **SOLLICITE** de l'Agence Adour Garonne l'octroi d'une subvention au taux de 40% sur le montant HT du projet susvisé.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :
  - Subvention Départementale (25% X 71 648 €) = 17 912
  - Subvention Agence Adour Garonne (40% X 71 648 €) = 28 659
  - Part communale = 39 120 € TTC  
(dont récupération FCTVA en 2010 : 13 266,68 € soit 85 691 X 15,482%).

## **2) Extension Réseau Assainissement RD4**

### **Demandes de subvention au Conseil Général et à l'Agence Adour Garonne**

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet d'extension du réseau Assainissement sur la Route Départementale N° 4 sur une longueur de 108 m permettant de raccorder au réseau un lotissement artisanal de 6 lots.

Le montant des travaux est de 27 210 € HT soit 32 543 € TTC.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre estimé à 10% du montant des travaux est de 2 721 € HT soit 3 254 € TTC. Soit un projet global de 29 931 € HT soit 35 797 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** ce projet pour un montant global de 29 931 € HT soit 35 797 € TTC
- **SOLLICITE** du Département l'octroi d'une subvention au titre du programme globalisé Assainissement au taux de 25 % sur le montant HT du projet sus visé.
- **SOLLICITE** de l'Agence Adour Garonne l'octroi d'une subvention au taux de 40% sur le montant HT du projet sus visé.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :
  - ⇒ Subvention départementale (25% X 29 931 €) = 7 483
  - ⇒ Subvention Agence Adour Garonne (40% X 29 931 €) = 11 972
  - ⇒ Part Communale = 16 342 €  
(dont récupération FCTVA en 2010 = 5542,09 € Soit 35 797 X 15,482%)

## **3) Réfection réseau eaux usées RD 964 « La Fédarié »**

### **Demandes de subventions au Conseil Général et à l'Agence Adour Garonne**

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet de réfection du réseau eaux usées sur la route départementale N° 964 à « La Fédarié » sur une longueur de 180 m avec reprise de 13 branchements.

Le montant des travaux est de 64 990 € HT soit 77 728 € TTC. Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre estimé à 10% du montant des travaux est de 6 499 € HT soit 7 772 € TTC.

**Soit un projet global de 71 489 € HT soit 85 500 € TTC.**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** ce projet global de 71 489 € HT soit 85 500 € TTC.
- **SOLLICITE** du Département l'octroi d'une subvention au titre du programme globalisé Assainissement au taux de 25 % sur le montant HT du projet sus visé.
- **SOLLICITE** de l'Agence Adour Garonne l'octroi d'une subvention au taux de 40% sur le montant HT du projet sus visé.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :
  - ⇒ Subvention Départementale (25% X 71 489 €) = 17 872
  - ⇒ Subvention Agence Adour Garonne (40% X 71 489 €) = 28 595
  - ⇒ Part Communale = 39 033  
(dont récupération FCTVA en 2010 = 13 237,11 € Soit 85 500 X 15,482%).

## **VIII – ENGAGEMENT PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan d'occupation des sols (POS) de la Commune a été approuvé par délibération en date du 01/02/1999.

Le POS doit faire l'objet d'adaptation en raison de l'évolution de l'urbanisation et des projets communaux. Pour ces raisons la Commune souhaite supprimer l'emplacement réservé N°3 et modifier le règlement d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques de la zone UB.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123.13 et L 123.19,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- d'engager, pour les raisons évoquées ci-dessus, une procédure de modification du POS,
- de demander conformément à l'article L 121.7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale de l'Équipement soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour modifier le POS.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet.

## **IX – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGÉ DES QUESTIONS DE DEFENSE**

M. le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de procéder à la désignation d'un Conseiller Municipal chargé des questions de Défense conformément à la circulaire préfectorale du 27 mars 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DESIGNER M. ANENTO Emile Correspondant Défense.
- CHARGER M. le Maire d'informer M. le Préfet de cette désignation.

## **X – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Conformément à l'article R 2 333-114 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 qui stipule « la redevance due chaque année à une Commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR = (0,035 \times L) + 100$$

PR est le plafond de redevance due par l'occupant du Domaine.

L représente la longueur des canalisations sur le Domaine public communal exprimée en mètres.

100 représente un terme fixe.

M. le Maire invite l'Assemblée à fixer le montant de la redevance annuelle et précise que la longueur des canalisations arrêtée au 31/12/2007 étant 120,94 m, le plafond de la redevance est de :

$$(0,035 \times 120,94) + 100 = 104,23 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer la redevance annuelle pour occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz à 104,23 €.

## **XI – CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **1° Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être ni inférieur à 8, ni supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : **DECIDE** de fixer à 14 le nombre des membres du Conseil d'administration, étant entendu que 7 membres seront élus par le Conseil Municipal en son sein (non compris le Maire Président de droit du CCAS) et que 7 membres seront nommés par le Maire.

### **2° Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du C.C.A.S**

- Conformément aux articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles,

- Vu la délibération du conseil Municipal du 17 Avril 2008 qui a décidé de fixer à 7 le nombre des membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS.

Une liste unique de 7 candidats a été présentée par les conseillers municipaux et a été élue à l'unanimité.

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- M. HERNANDEZ Michel
- Mme METGE Monique
- M. ANENTO Emile
- M. GIRME Bernard
- M. MANDIRAC Jean-Claude
- M. DUREL José
- M. FABRE Louis.

## **XII – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de la Direction des Services Fiscaux sur la nécessité de désigner 12 Commissaires Titulaires et 12 Commissaires Suppléants pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

De cette liste, la Direction des Services Fiscaux choisira 6 Commissaires Titulaires et 6 Commissaires Suppléants.

Après avoir vérifié que les conditions requises (nationalité, âge, droits civils, rôle impôts locaux, bonne connaissance, représentation équitable, domicile, boisement) étaient réunies, le Conseil Municipal à l'unanimité, a arrêté la liste des 24 Commissaires dénommés ci-dessous :

### **Commissaires titulaires :**

M. RIEUX René  
Mme METGE Monique  
M. CALVIERE Christian  
M. DELPUECH Jacques  
M. ANENTO Emile  
M. PELISSOU Pierre  
M. CATHALA André (Hors commune)  
M. GUIBAUD Christian  
M. BLANQUER Jean-Pierre  
M. LACOMBE Patrick  
Mme CRANSAC Michèle  
M. MANDIRAC Jean-Claude

### **Commissaires suppléants :**

M. VILLENEUVE Yves  
M. TREVISAN Albin  
M. RAMIERE Jean-claude  
M. PHILIBERT Jean-Marc  
M. DARY Jean ((Hors Commune)  
M. GACHES Jean  
M. FOULQUIE Lucien  
M. GIRME Bernard  
M. VAISSIERE Jean-Pierre  
M. SAYSSET Pierre  
M. TERRASSIE Bernard  
M. SALIBA André

## **XIII – COMPTE RENDU CONSEIL DE COMMUNAUTE TARN ET DADOU DU 10 AVRIL 2008**

Mme METGE apporte des précisions sur le compte rendu dont un exemplaire a été remis aux élus.

La Communauté de Communes Tarn et Dadou a été créée le 30 Novembre 1992. Aujourd'hui, elle compte 29 communes et 46 000 habitants. Depuis 2002, elle perçoit la taxe professionnelle unique (TPU) qui est réservée à hauteur de 59% aux communes.

Le siège social se situe au « Nay » à Técou, elle emploie 25 salariés sur place et 85 dans les différentes structures gérées par Tarn et Dadou (exemple Médiathèques, crèches...)

Ancien Président : Max MOULIS

Nouveau Président : Pascal NEEL (Maire de Parisot) élu à la majorité absolue le jeudi 10 avril 2008.

9 Vices Présidents ont été élus :

- M. MOREAU Charles (Lasgraïsses)
- Mme FITA Claire (Graulhet)
- M. PISTRE Charles (Gaillac)
- M. SALVIGNOL Hugues (Briatexte)
- M. BARTHEZ Claude (Fayssac)
- M. JAUROU Gilles (Cadalen)
- Mme PLAGEOLLES Marie-thérèse (Sénoillac)
- M. BOUSQUET Claude (Graulhet)
- M. SOULIÉ Frédéric (Lisle s/Tarn)

Membres du bureau :

- M. TERRAL Michel (Maire de Brens)
- M. FITA Claude (Maire de Graulhet)
- Mme RIEUX Michèle (Maire de Gaillac)
- M. TKACZUK Jean (Maire de Lisle/Tarn)
- Mme CORBIERE-FAUVEL (Maire de Cadalen)
- Mme MOMMEJA Marie-France (Maire de Busque)

Commissions proposées par le nouveau président :

- Finances et Fiscalité
- Economie
- Enfance et petite enfance
- Culture et médiathèques
- Habitat et aménagement du territoire (PLH), environnement, urbanisme et planification
- Ressources humaines
- Prospectives et nouvelles compétences
- Communications et nouvelles technologies de l'information

M. TERRAL précise :

- que la prochaine réunion est prévue le 24 Avril 2008 à 18 H
- que les délégués au Syndicat Mixte du Pays Vignobles Gaillacois, Bastides et Val Dadou pour Brens sont : Michel TERRAL, Titulaire et Daniel MOSTARDI, Suppléant.

#### **XIV – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL**

Considérant la notification du refus de l'ANPE de renouveler le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) d'un agent qui ne remplit plus les conditions d'éligibilité au CAE selon le nouvel arrêté préfectoral du 08/02/2008.

Considérant la fin du contrat CAE au 02/05/2008,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service au sein de l'école maternelle (ASEM)

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** à compter du 03/05/2008 :

- la fermeture d'1 poste CAE à temps non complet 24 H / 35 H
- l'ouverture d'1 poste de contractuel pour besoin occasionnel à temps complet pour une durée de 3 mois.

## **XV – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire rend compte à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a renoncé au Droit de préemption urbain :

1) – Vendeur : LEMOINE Philippe

- Acheteur : M. et Mme MAURY Alain
- Immeuble bâti Section F N° 365 120 m<sup>2</sup> « Sul Mouly »
- Prix : 80 000 € (+ Commission) N° 520 238 m<sup>2</sup> 2 Chemin Crous del Mouly

2) – Vendeur : BELMONTE Nadine

- Acheteur : M. et Mme BREILLER- TARDY
- Immeuble bâti : Section F N° 700 975 m<sup>2</sup> Chemin Crous del Mouly
- Prix : 218 000 €

3) – Propriétaires : M. et Mme DIAS Adelio

- Immeuble bâti : Section ZC N° 56 7 131 m<sup>2</sup> « Champ du Barry »
- Adjudication en un seul lot - Mise à prix 180 000 €

## **XVI – QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Doléance au sujet des poubelles du lotissement Chemin de Combis**

M. le Maire fait part de la lettre de Mme LIVIERO du 02/04/08.

M. PALMA précise : - que le local « poubelles » sera terminé fin Avril.

- que le permis de lotir prévoyait l'implantation du local à l'entrée du lotissement, mais que les pétitionnaires ont bien voulu le déplacer.

M. TERRAL regrette qu'une alvéole n'ait pu être installée à cet endroit.

M. GIRME rappelle que les alvéoles sont réservées aux centres bourg pour les rues inaccessibles.

Mme BODHUIN précise que le problème provient surtout du fait que certains habitants du secteur laissent leurs containers au bord de la route plusieurs jours.

### ➤ **Lotissement St Eugène**

M. le Maire fait part d'une lettre des propriétaires et résidents du lotissement St Eugène du 13/04/08 relative :

- à la sécurité aux abords du lotissement
- au bon fonctionnement des évacuations des eaux pluviales et usées.

M. TERRAL rappelle :

- que l'éclairage public du chemin communal est budgétisé
- qu'il a relancé le lotisseur pour résoudre le problème de salubrité
- qu'une réunion est prévue sur le site le 18/04/08 à 11 H en présence du lotisseur et des élus : Mrs RIEUX, TERRASSIE, ANENTO et Mme METGE. Le lotisseur devra impérativement s'engager à réaliser les travaux avant le 20 mai 2008 :

- vérification des branchements de toutes les habitations
- nettoyage du bassin
- réalisation aire de retournement pour collecte ordures ménagères.

Une deuxième réunion sera organisée sur le site le 20 mai 2008 pour constater la réalisation des travaux.

M. DELPUECH rappelle l'existence d'un double problème :

- réseau du lotissement
- problème des constructeurs.

La parole est donnée à M. BLANQUER présent à la séance, lequel soulève le manque d'information des propriétaires qui ignorent le fait que leur maison est mal raccordée.

M. TERRAL rappelle les dispositions prises par la Commune pour résoudre les différents problèmes de sécurité et de salubrité et invite les propriétaires à constituer l'Association Syndicale au plus tôt.

M. BLANQUER rappelle que les propriétaires sont prêts à saisir les services de la DASS.

➤ **Syndicat Intercommunal d'Adduction en eau potable du Gaillacois (SIAEP)**

M. GIRME donne le compte rendu de la réunion du 08/04/08 où toutes les Communes étaient représentées.

M. VERGNES (Ancien Président) a été réélu dans cette fonction.

M. GIRME a été élu Vice-Président.

➤ **Centre de Loisirs Récréa'Brens**

M. GARCIA fait part de la question relative au respect du calendrier des versements de la subvention qui pose des problèmes de trésorerie au Centre de Loisirs.

**DIVERS :**

▪ M. RIEUX :

- propose de prévoir 1 sens interdit rue de l'Etoile à l'entrée côté Route de CADALEN.

- pose le problème de la sur fréquentation de la voie communale à Nacazes et propose d'interdire son accès aux poids lourds.

▪ M. MANDIRAC :

- propose de prévoir 2 inaugurations de l'Espace socio culturel pour en diminuer le coût :

1 inauguration officielle

1 inauguration avec la population

▪ M. GIRME produit un devis pour l'inauguration de l'Espace socio culturel.

▪ M. ANENTO est chargé de négocier avec BPM l'achat des bungalows.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers minuit et demi.

Le Maire,